



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-037-2025-07

PUBLIÉ LE 21 JUILLET 2025

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé**

### **d'Ile-de-France-Département affaires juridiques et marchés publics**

IDF-2025-07-17-00007 - Arrêté DS n°020-2025 portant délégation de signature (4 pages)

Page 3

### **Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris / Service du droit pénitentiaire**

IDF-2025-07-17-00008 - Arrêté portant subdélégation de signature du Directeur interrégional des services pénitentiaires (6 pages)

Page 8

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-07-17-00007

Arrêté DS n°020-2025 portant délégation de  
signature

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ DS N°020-2025

#### portant délégation de signature

#### LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé ;
- VU** le code de l'action sociale et des familles ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code du travail ;
- VU** le code de la défense ;
- VU** le code de l'environnement ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;

#### CONSIDÉRANT

les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence régionale de santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT ;
- CRB Moyens généraux ci-après dénommé CRH MG ;
- CRB Ressources Humaines ci-après dénommé CRB RH ;
- CRB Juridique ci-après dénommé CRB JURIS ;
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI ;
- CRB Innovation, recherche et transformation numérique ci-après dénommé CRB DINOVA ;
- CRB Veille et sécurité sanitaires ci-après dénommé CRB DVSS ;
- CRB Santé publique ci-après dénommé CRB DSP ;
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS ;
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA ;
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS ;
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM ;
- CRB Délégation de Paris ci-après dénommé CRB DD75 ;
- CRB Délégation de Seine-et-Marne ci-après dénommé CRB DD77 ;
- CRB Délégation des Yvelines ci-après dénommé CRB DD78 ;
- CRB Délégation de l'Essonne ci-après dénommé CRB DD91 ;
- CRB Délégation des Hauts-de-Seine ci-après dénommé CRB DD92 ;
- CRB Délégation de Seine-Saint-Denis ci-après dénommé CRB DD93 ;
- CRB Délégation du Val-de-Marne ci-après dénommé CRB DD94 ;
- CRB Délégation du Val-d'Oise ci-après dénommé CRB DD95 ;

## ARRETE

### ARTICLE 1<sup>er</sup>

1.1 Délégation est donnée à Monsieur Richade FAHAS, Directeur de la délégation départementale de l'Essonne, à effet de signer, pour la délégation départementale de l'Essonne, tout acte unilatéral ou convention, concernant le département de l'Essonne et relatifs aux domaines suivants :

- Ambulatoire et services aux professionnels de santé
- Etablissements et services de santé
- Établissements et services médico-sociaux
- Prévention et promotion de la santé
- Veille et sécurité sanitaires
- Démocratie en santé et inspections.

1.2 Cette délégation inclut :

- a. La signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à l'audience dans le cadre desdites procédures ;
- b. La signature de tous les actes valant engagement juridique inférieur ou égal à deux cent cinquante mille euros (250 000 €) dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement notifiées au CRB DD91, pour les actes relevant de l'enveloppe d'intervention du budget annexe ;
- c. La signature des ordres de payer donnés au comptable, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au CRB DD91.

### ARTICLE 2

Demeurent réservés à la signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France :

- Les actes de saisine du tribunal administratif et de la chambre régionale des comptes d'Île-de-France,
- Concernant les établissements et services prenant en charge les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, les arrêtés autorisant la création d'établissements et services, les projets d'extension supérieure à 30% des capacités installées au sens des dispositions de l'article L.313-1-1 du CASF, la cession d'autorisation ainsi que les actes prononçant la mise sous administration provisoire d'établissements,
- Les arrêtés d'autorisation, de modification, de transfert ou de cessation d'activité de toutes les autres structures relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à l'exception de ceux relatifs aux officines de pharmacie, aux laboratoires de biologie médicale et aux sociétés de transport sanitaire,
- Les correspondances adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du Gouvernement, aux Parlementaires et aux Présidents des conseils régionaux et départementaux.

### ARTICLE 3

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur de la délégation départementale de l'Essonne, la délégation de signature qui lui est conférée est donnée à Monsieur Matthieu ZUBA, Directeur adjoint, sur l'ensemble des attributions du Directeur de la délégation départementale de l'Essonne.

#### ARTICLE 4

En cas d'absence ou d'empêchement simultané du Directeur de la délégation départementale de l'Essonne et du Directeur adjoint, délégation de signature est donnée aux responsables de département et adjointe cités ci-après, dans la limite de la compétence de leur département, à l'exclusion des actes financiers (engagements et ordres de payer) visés à l'article 1.2 b et 1.2 c :

Nom des cadres et qualité	Matières et domaines concernés
Monsieur Méki MENIDJEL, responsable du département autonomie	Établissements et services médico-sociaux Inspections Démocratie en santé
Madame Laurence GOBERT, responsable du département offre de soins et prévention	Ambulatoire et services aux professionnels de santé Etablissements et services de santé Prévention et promotion de la santé Démocratie en santé et inspections
Madame Sophia FERREIRA, responsable adjointe du département offre de soins et prévention	Ambulatoire et services aux professionnels de santé Etablissements et services de santé Prévention et promotion de la santé Démocratie en santé et inspections
Monsieur Emmanuel CONTASSOT, responsable du département Santé environnement	Veille et sécurité sanitaires

#### ARTICLE 5

En cas d'absence ou d'empêchement simultané du Directeur de la délégation départementale de l'Essonne, du Directeur adjoint et du responsable du département santé environnement, délégation de signature est donnée aux agents suivants, dans la limite de la compétence de leur direction et département d'affectation, à l'exclusion des actes financiers (engagements et ordres de payer) visés à l'article 1.2 b et 1.2 c :

Nom des agents	Domaines concernés
Monsieur Franck CANOREL	Santé Environnement
Monsieur Steven MPEMBA	Santé Environnement
Madame Lina HABRA	Santé Environnement

#### ARTICLE 6

Délégation de signature est donnée à Madame Laureen JALLAMION, Directrice de la délégation départementale du Val-d'Oise, à effet de signer, tous les actes relatifs au domaine des eaux conditionnées, relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Île-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice de la délégation départementale du Val-d'Oise, la délégation qui lui est conférée est donnée, dans le domaine précité, à Monsieur Pierre MARECHAL, Directeur adjoint de la délégation départementale du Val-d'Oise.

En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice et du Directeur adjoint de la délégation départementale du Val-d'Oise, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à :

- Monsieur Judicaël LAPORTE, département santé environnement
- Madame Helen LE GUEN, département santé environnement
- Madame Astrid REVILLON, département santé environnement.

## ARTICLE 7

L'arrêté DS N°015/2025 du 24 juin 2025 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France est abrogé.

## ARTICLE 8

Le Directeur de la délégation départementale de l'Essonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France et de l'Essonne.

La Directrice de la délégation départementale du Val-d'Oise est chargée, pour ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Saint-Denis, le 17 juillet 2025

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

**SIGNÉ**

Denis ROBIN

Direction interrégionale des services  
pénitentiaires de Paris

IDF-2025-07-17-00008

Arrêté portant subdélégation de signature du  
Directeur interrégional des services  
pénitentiaires

**DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE**

**DIRECTION INTERREGIONALE  
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS**

**DEPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES  
ET DES RELATIONS SOCIALES**

**ARRÊTÉ**

portant subdélégation de signature du Directeur interrégional  
des services pénitentiaires de Paris

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°66-874 du 21 novembre 1966 portant règlement d'administration publique relatif au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n°66-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret 87-604 du 31 juillet 1987 relatif à l'habilitation des personnes auxquelles peuvent être confiées certaines fonctions dans les établissements pénitentiaires ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret 97-1188 du 24 décembre 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu les décrets 2008-1489 et 1491 du 30 décembre 2008 modifiant le ressort territorial des DISP ;

Vu le décret n°94-874 du 07 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et des établissements publics ;

Vu le décret 97-3 du 07 janvier 1997 portant déconcentration de la gestion de certains personnels relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté JUSK 0906392A du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté JUSK2209102A du 21 mars 2022 modifiant l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu la circulaire FP du 30 janvier 1989 relative à la protection sociale contre les risques maladie et accidents de service ;

Vu la circulaire n°001108 du 06 novembre 2008 relatif à la protection statutaire des agents des services pénitentiaires ;

Vu l'arrêté du 19 avril 2021 portant nomination de Monsieur Stéphane SCOTTO, directeur fonctionnel des services pénitentiaires, en qualité de directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris, à compter du 10 mai 2021 ;

Vu l'arrêté du Directeur de l'administration pénitentiaire du 2 mai 2025 portant délégation de signature à Monsieur Stéphane SCOTTO, directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris ;

## ARRETE

### Article 1<sup>er</sup>

L'arrêté du 25 juin 2025, portant subdélégation de signature du Directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris est abrogé ;

### Article 2

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane SCOTTO, subdélégation de signature est donnée à :

- **Madame Isabelle COMMIEN épouse LIBAN**, directrice des services pénitentiaires de classe exceptionnelle, adjointe au directeur interrégional ;
- **Monsieur Michael MERCI**, directeur hors classe des services pénitentiaires, secrétaire général,
- **Madame Clémentine PERSET épouse SCOTTO**, conseillère d'administration de la justice, cheffe du département ressources humaines et des relations sociales ;
- **Madame Stéphanie CAMPS épouse BEKE**, attachée principale d'administration de l'Etat, adjointe de la cheffe du département des ressources humaines et des relations sociales ;
- **Madame Corinne HARLICOT**, attachée hors classe d'administration, chargée de missions ;
- **Madame Marie MERLIN**, attachée, cheffe de pôle UDDEC
- **Madame Asmine ASSOUMANY**, secrétaire administrative, adjointe cheffe de pôle UDDEC ;
- **Madame Ramsha RAO**, attachée contractuelle, experte juridique ;
- **Madame Emilie BARBIER**, attachée d'administration contractuelle, cheffe de l'unité suivi masse salariale et effectifs ;
- **Madame Claudia FERREIRA-CAETANO**, secrétaire administrative contractuelle, adjointe à la cheffe de l'unité suivi masse salariale et effectifs ;
- **Madame Julie LUGUET**, secrétaire administrative, unité suivi masse salariale et effectifs ;
- **Monsieur Ahmed BELMOSTEFA**, attaché principal d'administration de l'Etat, chef de l'unité relations sociales et environnement professionnel ;
- **Madame Angélique ZAKINE**, secrétaire administrative de classe normale, adjointe au chef de l'unité relations sociales et environnement professionnel ;
- **Madame Séverine ABAGUY**, attachée d'administration de l'Etat, cheffe de l'unité gestion administrative et financière ;
- **Madame Nassyra HOMASSEL**, attachée d'administration de l'Etat, adjointe à la cheffe de l'unité gestion administrative et financière ;
- **Monsieur Ludovic GROSPELLIN**, capitaine pénitentiaire, chef de l'unité recrutement, formation et qualifications, chef du CETOP de Fleury-Mérogis ;
- **Madame Cécile GREMILLON**, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au chef de l'URFQ;
- **Madame Ghizlane RAZZAKH**, secrétaire administrative, responsable de suivi de la masse salariale et des indemnités ;
- **Madame Marie-Ange DURAGRIN**, secrétaire administrative, gestion paie ;
- **Madame Cathy CEBE**, secrétaire administrative, gestion paie ;
- **Madame Virginie BOUDON**, secrétaire administrative, gestion paie ;
- **Monsieur Sébastien RIBLET**, secrétaire administratif, gestion paie ;
- **Madame ZIMMER-VAQUEZ Christine**, secrétaire administrative, gestion paie ;

- Madame Valérie BEAUSSIN, secrétaire administrative, gestion paie.
- Madame Gwadeline MATHAR, secrétaire administrative, gestion paie ;
- Madame Amandine ELIARD, secrétaire administrative, gestion paie.
- Monsieur Senthyl BLAMPAIN, adjoint administratif, gestion paie ;
- Madame Laura RODRIGUES, adjointe administrative, gestion paie ;
- Madame Mélissa LAPOINTE, adjointe administrative, gestion paie ;
- Madame Stéphy RAVI, adjointe administrative, gestion paie ;
- Monsieur Xavier MODESTIN, adjoint administratif, gestion paie ;

Pour :

- Tous les actes de gestion des personnels des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire mentionnés à l'arrêté du 12 mars 2009.

### Article 3

Subdélégation est également donnée à :

<b>Madame Isabelle GOMEZ</b>	DSP, cheffe d'établissement par interim	CP Paris-La Santé
<b>Madame Léa BERTINCOURT</b>	DSP, directrice des ressources humaines	CP Paris-La Santé
<b>Madame Bénédicte RIOCREUX</b>	DSP, cheffe d'établissement	CD Melun
<b>Monsieur Antonin GAYTON</b>	DSP, adjoint à la cheffe d'établissement	CD Melun
<b>Monsieur Thomas DESTRIGNEVILLE</b>	Attaché, responsable des services administratifs et financiers	CD Melun
<b>Monsieur Dimitri BESNARD</b>	DSP, chef d'établissement	CP Meaux-Chauconin
<b>Madame Amy MIRAT</b>	DSP, adjointe du chef d'établissement	CP Meaux-Chauconin
<b>Madame Christiane NEBOT LINON</b>	Attachée d'administration	CP Meaux-Chauconin
<b>Monsieur Olivier PIPINO</b>	DSP, chef d'établissement	CP Réau
<b>Madame Nadiège JOLY</b>	Attachée, responsable des services administratifs et financiers	CP Réau
<b>Madame Myriam PRIN</b>	Capitaine pénitentiaire CS, cheffe d'établissement	CSL Melun
<b>Monsieur Christophe FESTIN</b>	Capitaine pénitentiaire CN, adjoint de la cheffe d'établissement	CSL Melun
<b>Madame Karine VERNIERE</b>	DSP, cheffe d'établissement	CP Bois-d'Arcy
<b>Madame Isabelle LORENTZ</b>	DSP, adjointe de la cheffe d'établissement, adjointe à la cheffe d'établissement	CP Bois-d'Arcy
<b>Monsieur Frédéric JEANNOT</b>	DSP, chef du service RH	CP Bois-d'Arcy
<b>Madame Isabelle BRIZARD</b>	DSP, cheffe d'établissement	MC Poissy
<b>Madame Laurence BARTHEL</b>	DSP, adjointe de la cheffe d'établissement	MC Poissy
<b>Madame Binta THIAM</b>	Attachée, responsable des services administratifs et financiers	MC Poissy
<b>Madame Souad BENCHINOON</b>	DSP, cheffe d'établissement	EPM Porcheville

<b>Madame Julia DOMERGUE</b>	DSP, adjointe au chef d'établissement	EPM Porcheville
<b>Monsieur Kamal ABDELLI</b>	Commandant pénitentiaire, chef d'établissement	MA Versailles
<b>Madame Christelle DELOZE</b>	Capitaine pénitentiaire CS, adjointe du chef d'établissement	MA Versailles
<b>Monsieur Christophe DEBARBIEUX</b>	DSP, chef d'établissement	CP Fleury-Mérogis
<b>Monsieur Yvan BARON</b>	DSP, adjoint au chef d'établissement	CP Fleury-Mérogis
<b>Madame Helen LE-GALLIC</b>	DSP, directrice du centre de détention	CP Fleury-Mérogis
<b>Monsieur Jocelyn POULLET</b>	Attaché, adjoint chef du service RH	CP Fleury-Mérogis
<b>Monsieur Vincent VIRAYE</b>	Capitaine pénitentiaire CS, chef d'établissement	CSL Corbeil
<b>Monsieur Rodrigue BOSQUET</b>	Capitaine pénitentiaire CN, adjoint au chef d'établissement	CSL Corbeil
<b>Monsieur Christophe LOY</b>	DSP, chef d'établissement	CP des Hauts de Seine
<b>Monsieur Victor BOURJAL</b>	DSP, adjoint au chef d'établissement	
<b>Madame Maryline BAYE</b>	Attachée, responsable des services administratifs et financiers	CP des Hauts de Seine
<b>Monsieur Pascal SPENLE</b>	DSP, chef d'établissement	CP Seine-Saint-Denis
<b>Monsieur Nathanaël DA-COSTA</b>	Attaché, responsable des services administratifs et financiers	CP Seine-Saint-Denis
<b>Monsieur Elphège ZAMBA</b>	Capitaine pénitentiaire CS, chef d'établissement	CSL Gagny
<b>Monsieur Albert MENDY</b>	Capitaine pénitentiaire CN, adjoint au chef d'établissement	CSL Gagny
<b>Monsieur Jimmy DELLISTE</b>	DSP CE, chef d'établissement	CP Fresnes
<b>Madame Sylvie PAUL</b>	DSP HC, adjointe chef d'établissement	CP Fresnes
<b>Madame Tania ZAMORE</b>	Attachée, cheffe du service RH	CP Fresnes
<b>Madame Laurence MAUCHERAT</b>	DSP HC, cheffe d'établissement	EPSN Fresnes
<b>Monsieur Damien COLUSSI</b>	DSP HC, Chef d'établissement	CP Osny-Pontoise
<b>Monsieur Thomas BENESTY</b>	DSP, adjoint au chef d'établissement	CP Osny-Pontoise
<b>Monsieur Yannick LE-MEUR</b>	DPIP, directeur fonctionnel du SPIP	SPIP 75
<b>Madame Cécile DURAND</b>	DPIP, adjointe du directeur fonctionnel du SPIP	SPIP 75
<b>Madame Sandra DIETRICH</b>	Attachée d'administration de l'Etat	SPIP 75
<b>Monsieur Franck SASSIER</b>	DPIP, directeur fonctionnel de SPIP	SPIP 77
<b>Monsieur Ahmed CHAOUKI</b>	DPIP, adjoint du directeur fonctionnel du SPIP	SPIP 77
<b>Madame Sabrina M'HOUMADI</b>	Attachée d'administration de l'Etat	SPIP 77
<b>Madame Alexandrine BORGEAUD MOUSSAID</b>	DPIP, directrice fonctionnelle du SPIP	SPIP 78

<b>Madame Blandine GROS-BONNIVARD</b>	DPIP, adjointe de la directrice fonctionnelle du SPIP	SPIP 78
<b>Madame Fanny-Jacqueline LAINE</b>	Attachée d'administration de l'Etat	SPIP 78
<b>Madame Christine LOPEZ</b>	DPIP, Directrice fonctionnelle du SPIP	SPIP 91
<b>Madame Stéphanie PELLEGRINI</b>	DPIP, adjointe du directeur fonctionnel du SPIP	SPIP 91
<b>Madame Nadine VILOSA</b>	Attachée, responsable des services administratifs et financiers	SPIP 91
<b>Madame Virginie NOUAILLE</b>	DPIP, directrice fonctionnelle du SPIP	SPIP 92
<b>Madame Stephanie LANGLAIS</b>	DPIP, adjointe de la directrice fonctionnelle du SPIP	SPIP 92
<b>Madame Elixène ALCMEON</b>	Attachée d'administration de l'Etat	SPIP 92
<b>Monsieur Hervé MONNET</b>	DPIP, directeur fonctionnel du SPIP	SPIP 93
<b>Monsieur Xavier FRANDON</b>	DPIP, adjoint du directeur fonctionnel du SPIP	SPIP 93
<b>Madame Frédérique BOULIN-MONTOIS</b>	Attachée d'administration	SPIP 93
<b>Madame Patricia THEODOSE</b>	DPIP, directrice fonctionnelle du SPIP	SPIP 94
<b>Madame Isabelle ROY</b>	DPIP, adjointe à la directrice fonctionnelle du SPIP	SPIP94
<b>Monsieur Julien VITTECOQ</b>	Attaché d'administration	SPIP 94
<b>Madame Stéphanie BALDASSI</b>	DPIP, adjointe de la directrice fonctionnelle du SPIP	SPIP 95
<b>Madame Véronique DREVET ép. BOITEUX</b>	Attachée, responsable des services administratifs et financier	SPIP 95
<b>Madame Emilie ROLLOT</b>	DSP, directrice des équipes de sécurité pénitentiaire	Siège DISP
<b>Madame Claire-Amélie BERTRAND</b>	DSP, cheffe de l'ARPEJ	Siège DISP
<b>Madame Vanessa VIJAYARUPAN</b>	Secrétaire administrative, responsable RH ARPEJ	Siège DISP
<b>Monsieur Théo GOMEZ</b>	DSP, directeur placé, chef de la MAC	Siège DISP

- Pour les fonctionnaires titulaires, stagiaires et contractuels de toutes catégories :
  - Procès-verbaux d'installation ;
  - Les congés annuels ;
  - Les autorisations d'absence ;
  - Les congés maternité et paternité ;
  - Les décisions d'ouverture, de versement et d'autorisation du CET ;
  - Les décisions d'attribution et de fin de versement de l'indemnité pour charges pénitentiaires majorée, d'indemnité de fonctions et d'objectifs et de toute autre indemnité ;
  - La gestion des demandes de remboursements complémentaires de soins ;
  - Les décisions d'octroi de cures thermales ;
  - Les décisions d'accorder aux agents relevant de leur autorité le bénéfice de l'article 11 de la loi n°83-634 du 13/07/1983 relative à la protection statutaire ; et pour désigner les avocats chargés de défendre les intérêts de ces derniers ;

#### Article 4

Le directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris et les personnes mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

#### Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Le présent arrêté fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs des préfectures de Paris, de Seine et Marne, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts de Seine, de la Seine Saint Denis, du Val de Marne et du Val d'Oise.

Fait à Fresnes, le 17 juillet 2025

Signé

Le directeur interrégional,  
Stéphane SCOTTO